

# SNTRS



## informations

**Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 9 . H

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1995

2,00 FRS

## *SPECIAL* *INSERM*

**A TOUS LES ADHERENTS**

-----  
AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET  
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

### **SOMMAIRE**

Page 2

**CAES : Eléments de réflexion**

-----  
Page 3

**COMPTE RENDU du BUREAU SNTRS-CGT  
INSERM du 7/09/95**

-----  
Pages 4 à 10

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
INSERM du 5/09/95**

## C A E S : ELEMENTS DE REFLEXION

**Le CAES** vient de changer le **mode de subventionnement** à partir du 1er janvier 1996. Ce sera un calcul linéaire à partir du Quotient Familial. Faut-il l'appliquer pour les activités pratiquées au niveau local (CLAS) ?

De nouvelles propositions seront faites au CNAS du mois d'octobre 95 :

**la Commission retraités** présentera un projet de subventionnement de séjours adaptés et temporaires pour les personnes dépendantes (parents âgés), ascendants d'agents en activité ou de retraités INSERM.

**Le CLAS de Grenoble** présente un dossier de demande de Bourse d'Etudes déjà refusé par l'Administration qui l'a renvoyé sur le CAES.

**Le CAES rencontrera l'administration** courant octobre pour la demande de Budget 1996 que nous présenterons avec 10% d'augmentation. Dans le contexte économique qui se dégrade, de plus en plus d'agents vont faire appel au CAES afin de pouvoir partir en vacances ou bien envoyer les enfants en colonies. Il y a aussi les CES considérés au niveau du CAES comme les agents INSERM mais qui eux ne peuvent pas faire appel aux prestations du CAES (2500 francs par mois) ?

Le constat que nous faisons sur les 3 dernières années, est que la fréquentation des activités du CAES est stagnante, voire même en baisse. Pour les activités les plus demandées (vacances familles) 10% des agents INSERM demandent un subventionnement au CAES. Pourquoi ?

Ce qui est proposé est-il trop onéreux ? Les prestations ne conviennent-elles pas ? L'information est-elle mauvaise ?

**Le CAES** est actuellement confronté à la législation sur les Associations Loi 1901 organisant des voyages et des séjours (famille, enfance). La Préfecture tente de soumettre ces associations à une demande d'agrément touristique pour leur permettre de continuer toutes leurs activités - Or, le CAES essaie d'infléchir cette demande et nous avons donc fait appel à un Cabinet de Conseil pour étudier cette question.

**Elections CAES 1996** : Il faudra déposer des listes vers novembre ou décembre donc appel aux candidatures !!!

Madeleine BOURGINE

## ***Bonne rentrée à tous !...***

Chacun a probablement déjà eu des éléments d'information à l'occasion des demandes de budget des unités. Vous trouverez quelques données chiffrées dans le compte-rendu du Conseil Scientifique.

Notez l'absence totale de création d'emploi de chercheurs au budget de l'organisme, c'est une première à l'INSERM. Et un premier pas vers ce que préconisait le ministre FILLON, à savoir la suppression des postes de titulaires au niveau Chargé de Recherche, remplacés par des contrats post-doc.

Les suppressions d'emploi ITA devraient essentiellement concerner les catégories d'agents techniques et administratifs.

Les budgets des unités vont subir une régression encore aggravée par les annulations de crédits qui ont touché les contrats (ACC) distribués par la Coordination des Sciences du Vivant. Une rencontre intersyndicale sur ces problèmes de budget est prévue le 20 septembre.

La réunion du Bureau de l'INSERM de rentrée a eu lieu le 7 septembre. Une bonne partie de la discussion a porté sur notre mode de fonctionnement et la nécessité de mieux répartir les tâches, la concentration des responsabilités n'étant pas souhaitable. Nous avons redéfini ce qu'était une responsabilité de secteur et désigné 1 à 2 responsables par secteur au sein du bureau, auxquels pourront être associés des membres de la CE et tout camarade souhaitant participer à des activités très concrètes. Il s'agit, en effet, de convoquer et animer des réunions internes au syndicat, mais aussi participer aux réunions avec la direction, les autres syndicats ; prendre en charge des travaux d'écriture (c'est notre point le plus faible!...) : lettres à la direction, comptes-rendus de réunions, articles pour SNTRS INFO, pétitions, tracts... ; solliciter la réflexion et l'activité revendicative du syndicat pour le secteur en question, etc...

Ces camarades seront aussi chargés de recevoir les communications téléphoniques de chacun d'entre vous pour le secteur le concernant. Nous vous demandons par conséquent de prendre note des noms des camarades et de leurs coordonnées.

Voici les secteurs et camarades responsables, tels que nous les avons définis en bureau et qui seront proposés à la CE du 22 septembre :

- Commissions Administratives Paritaires :	Jean-Luc GODELIER et Frida WANSTOK
- Formation Permanente + CES :	Annette CHEVALIER
- Hygiène et Sécurité :	Daniel HENZEL
- Action Sociale / CAES :	Madeleine MALLET-BOURGINES et Josette BIELAKOFF
- Politique Scientifique :	Jean-Pierre BAZIN
- Suivi des sections :	J-Pierre BAZIN, Michel BEZ, Martine LLANES
- Organisation / Trésorerie :	Frida WANSTOK
- Coordination de l'activité revendicative :	Catherine DRIANCOURT et J-P BAZIN

Nous nous efforcerons de rendre compte régulièrement des réunions de bureau et de poursuivre dans le sens d'une meilleure organisation des réunions de Commission Exécutive.

Catherine DRIANCOURT

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM

J.P. BAZIN

Après les nombreux aller-retours entre la direction de l'INSERM et les ministères concernés, pour la désignation des personnalités nommées, le conseil scientifique de l'INSERM s'est réuni le 5 septembre 1995.

## Exposé du Directeur Général.

Le CS est la clé de voûte de l'organisation scientifique de l'INSERM, défini à l'article 11 du décret de 1983, il est une instance de réflexion et de proposition qui coordonne l'activité des CSS et des intercommissions. **Il est consulté obligatoirement** pour les unités, pour la nomination des DR, pour la politique de recrutement et de formation, pour la création de filiales. Il peut être consulté par le Conseil d'Administration. Il est informé de l'activité des services communs.

Le CS est une nécessité pour l'INSERM, les textes le concernant ont bien résisté avec le temps. Un conseil qui se sente responsable de la **politique scientifique de l'INSERM** et réponde aux missions d'un organisme public de recherche : ne pas prendre de retard par rapport aux capacités d'innovation, assurer veille et vigilance scientifique dans le cadre du double rôle d'accroissement du "stock" des connaissances, notamment dans les secteurs en difficulté, et de transfert social, culturel et économique.

Un des actes principaux du CS en matière de Politique Scientifique est l'élaboration du **rapport de prospective et de conjoncture (RPC)**. Le RPC émane de la communauté scientifique, il est placé sous la responsabilité du CS. L'analyse conjoncturelle se fait en relation avec les conjonctures nationales et internationales. La prospective doit être faite avec perspicacité, originalité, liberté d'esprit et réalisme dans un contexte difficile. Réalisé en début de mandature le RPC a un rôle fondateur, il constitue un document contractuel entre le CS et les CSS.

Le RPC sera-t-il affecté par la contractualisation ? Une convention stratégique entre l'état représenté par les ministères de tutelle et chaque organisme doit repréciser les missions spécifiques. Parmi les 5 organismes concernés pour 1994/1995 (dont l'INSERM), 3 ont signé. L'État doit écrire ce qu'il attend de l'INSERM après négociation sur le contenu opératoire. L'INSERM attend une lettre courant septembre, il serait impossible de signer une convention avant la fin de 1995.

Les lois de 82-83 et décrets sur les statuts n'étant pas pour le moment remis en cause, la convention ne peut que se tenir dans le cadre de la loi. Dans ce cadre, la convention peut être intéressante dans la mesure où elle conduirait à ne pas fermer les champs de recherche et à ne pas dupliquer les efforts (Une institution ne peut limiter d'elle-même ses champs d'investigation).

Suite à **plusieurs questions**, le DG donne les précisions suivantes :

**Rôle passé du CS.** le CS a joué un rôle positif dans la précédente mandature en attirant l'attention de l'INSERM sur la biologie structurale, il est également à l'origine des CRIs. Par contre le 1er RPC a manqué le SIDA.

**Contractualisation.** En réponse à une question de Rose KATZ, le DG précise que ses craintes sont légitimes mais il espère qu'elle ne sont pas fondées à l'INSERM. Adopter l'**attitude du judoka**, accompagner le mouvement (envoyer l'adversaire au tapis en utilisant ses armes..., interprétation personnelle ...). Le monde entier parle en terme de priorité thématique, il faut raccorder l'avenir au passé. Nous avons à l'INSERM, la réponse aux sollicitations, la maîtrise de la qualité par les concours de sélection. Respecter l'évaluation des commissions, plus compétentes, participer à la création d'intercommissions (IC) sur des thèmes à finaliser, posant des questions pertinentes et spécifiques. Nous avons prévu 12 IC, 6 ont été retenues et 6 remplacées par les actions concertées qui risquent d'être supprimées (sic).

**RPC et CSCRI.** Les CSCRI se situent plus dans un cadre de conjoncture. Aucun rapport de conjoncture n'a été demandé pour le moment aux CSCRI. Le DG n'est pas convaincu de la pertinence du rapport des CSCRI. Il faudra cependant réfléchir au rôle des 18 CSCRI et notamment comment les valoriser.

**Disparition des CRE.** Plus de 60% des CRE allait au soutien du CNRS et de PASTEUR, alors que seulement 3 à 4 MF allaient à de petites équipes. La suppression des CRE a permis en 1994 de conduire le processus de régionalisation en créant des unités nouvelles. Il est anormal que nous n'ayons pas de relations équilibrées avec le CNRS en matière de financement, même si en terme de personnel il y a une certaine symétrie. L'émergence de nouvelles équipes est un problème qu'il faut aussi discuter avec l'hôpital qui dispose de sommes importantes (375MF de Kouchner).

**Les CRIs.** Comme on fonctionne à budget constant, il faut faire les choix les moins mauvais possibles. En ce qui concerne les CRIs, ils doivent être évalués uniquement en fonction de la qualité (le précédent CS n'en avait retenu que 8 sur 10 possibles).

**Les CNEPs.** 60 CNEP environ supprimés, d'un montant de 50KF non renouvelable, ils étaient trop faibles par rapport aux ressources hospitalières.

### Fonctionnement du CS.

Une importance extrême doit être apportée à la création des unités. Leur choix nous engage pour 12 ans. Un seul principe, la compétition entre toutes les demandes : re-crétions, nouvelles créations ou scissions. Dans tous les cas, choisir des projets neufs. Les difficultés : la diversité thématique et différences de structure (petites et grandes). Un critère : l'espérance de production scientifique (ouverture scientifique) sur les 12 années. **Respecter le travail des CSS.** "Proposition" : entendre les 11 présidents de CSS vers la fin de la procédure d'examen des unités, de façon analogue aux jurys d'admission : 4 sections de 7 membres avec 10 projets par section puis réunion plénière, audition des présidents en séance plénière, et discussion finale. 39 demandes de création d'unité et 23 CFJ seront examinés lors de la session du 16 au 20 octobre 1995.

### BUDGET 1996

Le budget 1996 a fait l'objet d'arbitrages mais ne sera définitif que lorsque le parlement se sera prononcé. C'est un budget contrasté, en très forte augmentation (+5,4%) réelle, mais rien n'augmente (sic) ... En fait il s'agit tout simplement d'une augmentation technique pour assumer les contraintes du statut, les mesures Durafour, suivre le GVT.

C'est un budget difficile, avec peu de création de postes (sic) ou de transformation.

Pas de création de poste de chercheur,

Diminution du nombre de postes d'ITA (-8),

Reconduction du budget de fonctionnement (titre 6).

L'INSERM serait bien traité par rapport aux autres organismes.

**33 postes de CR mis au concours**, ils résultent des mouvements : 26 départs à la retraite et une diminution de la capacité de réintégration. Le statut impose pour le recrutement, un maximum de 40% au grade de CR1. Proposition du DG : 3 postes par CSS, 2 CR2 + 1CR1 avec la possibilité d'inverser la proportion dans deux commissions.

Le DG n'a pas pris la décision de rapatrier les postes d'accueil (internes et externes) et les postes verts (post-doctorants étrangers) ( $\pm 140$  au total) vers les recrutements pour ne pas masquer le manque de création d'emploi qui est de la responsabilité du gouvernement (sic).

Jury d'admission DR2. C'est le DG qui a maintenant la responsabilité de nommer les membres du jury. Le jury DR2 se réunira le 5 octobre.

Composition du jury DR2 :

Membres du CS	BILLARD	CSS3-CSS10
	MOATTI	CS11 et CAR
	GALANAUD	CSS10, CSS3, CAR
	CHATELAIN	CSS1, CSS8, CSS9
	LANDRY	CSS8, CSS4
Membres ext.	HATCHOUEL	CSS9, CSS7
	ZALC	CSS6, CSS5, CSS11
	LEGRAND	CSS7, CSS2
	KORDON	CSS4, CSS6, CSS5
	TAVITIAN	CSS2, CSS1

**Budget de fonctionnement, le problème des reports.** L'augmentation du budget de 5,4% est donc absorbée par un redressement du budget salarial. Le budget de fonctionnement n'a pas suivi l'augmentation des personnels, il en résulte que la part des salaires dans le budget total de l'INSERM représente maintenant 74%. En stagnation, le budget de fonctionnement est en réalité en diminution (augmentation du coût de la recherche et absorption des

+2% de TVA). Nous fonctionnons depuis des années avec un budget de 600MF. Un budget plus important avait été demandé mais le montant total des reports d'une année sur l'autre (de 60 à 80MF hors engagement) représenterait un handicap pour obtenir cette augmentation et induit une situation préoccupante (Les directeurs d'unité avaient reçu une lettre leur demandant de remédier à cette situation). Il y a des facteurs psychologiques, mais le budget de l'état est annuel. Les reports, essentiellement des contrats, ne sont pas interdits mais ne sont pas garantis. Tout contrat doit être passé avec un échéancier qui doit être respecté (souvent impossible dans le cas des contrats européens, ...). Des mesures techniques sont donc mises en place par la direction pour tenter de remédier au problème des reports. La reconduction quasi automatique du budget récurrent des unités à la hauteur de 90% fera l'objet d'une modulation allant de 80 à 95% de la dotation, fonction notamment de l'importance des reports ("unités riches"), une deuxième tranche sera négociée entre ce pourcentage et 98% (abattement dû à l'augmentation de la TVA).

## PREMIÈRE ANALYSE.

**Le budget.** Au niveau du fonctionnement, ce sera un budget difficile, selon les propres termes de la direction de l'INSERM. De plus en plus, les unités devront trouver des ressources externes, au risque de se faire traiter d'unité riche si des problèmes de gestion de ces crédits interviennent, ce qui est très fréquent : contrats européens, dotation de l'université en fin d'exercice ... La budget de fonctionnement de la recherche biomédicale atteint structurellement, un niveau critique qui ne permet pas de la situer au niveau souhaité par le public. Le budget de fonctionnement de l'INSERM représente moins que le produit des quêtes organisées par les associations caritatives, ce qui représente un danger très grave au niveau des politiques scientifiques. L'ancien ministre de la santé DOUSTE-BLAZY avait par exemple relevé l'absence totale de politique de recherche sur le cancer, alors que c'est un domaine qui a reçu énormément de fonds provenant des dons et legs. Pour relativiser ce problème observons que ce budget de fonctionnement représente l'équivalent du budget de l'actuelle campagne des essais nucléaires. La recherche biomédicale est manifestement sous dotée. Une des conséquences de cette sous-dotation est que l'INSERM ne peut pas s'investir dans des projets d'envergure qui nécessiteraient des plates-formes techniques conséquentes tant matérielles qu'humaines : développement de la recherche autour des grands instruments, biologie structurale, Génie Biologique et Médical, informatique médicale. Les grands problèmes de santé publique, comme le handicap, nécessitent des investissements en matière de recherche très largement supérieurs à ce qui est réalisé actuellement. La recherche clinique, très coûteuse, n'a pas atteint un niveau suffisant, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, malgré les 375MF de Kouchner, et les CIC. De plus, elle nécessiterait une meilleure coordination entre l'INSERM et l'hôpital, chacun ayant un rôle spécifique à jouer. La non création de 6 intercommissions, conjuguée à la probable disparition de la coordination des sciences du vivant entraîne l'abandon de pans entiers de recherche. Dans l'immédiat, les annulations de crédits de cette coordination ont des conséquences désastreuses pour les unités qui ont dû recourir à ce type de financement. Le CS devra, en priorité, se pencher sur ces problèmes lors du prochain rapport de conjoncture et de prospective.

**Création de postes : une situation catastrophique.** L'INSERM serait un des organismes les mieux lotis. Cette assertion est complètement fautive si l'on considère que l'INSERM est un organisme jeune qui n'est pas encore en mesure, du fait de sa propre dynamique, d'avoir un taux de renouvellement de ses effectifs compatible avec l'activité de recherche. Une politique de recrutement minimale devrait au moins anticiper sur les grands flux de départ à la retraite qui interviendront à partir des années 2000, ce qui aurait pour conséquence d'établir le niveau d'équilibre de l'organisme au dessous de celui qui aurait été atteint dans le cadre d'une politique de recrutement régulière, faisant face aux besoins vitaux de renouvellement. Cette absence de vision à long terme révèle une **irresponsabilité du pouvoir politique** qui aura de nombreuses conséquences. Les jeunes équipes ne pourront pas se développer et on assistera soit à des abandons thématiques (ce qui est visé à travers la contractualisation), soit à des regroupements en structures plus vastes et moins dynamiques. L'insuffisance des recrutements qui frise l'absence, entraîne des abandons de filières de formation de 3ème cycle et post-universitaires qui rendront le recrutement de jeunes plus que problématique lorsque le système se débloquera.

**Le déficit de création d'emploi ITA** est encore plus grave, du fait de son ampleur et dans ses conséquences. Les besoins exprimés des unités sont énormes et insatisfaits évidemment. La sophistication des technologies requiert à la fois un effort de formation qui a bien été compris et le

recrutement de jeunes. Beaucoup de chercheurs sont contraints de prendre en charge des problèmes techniques pour lesquels ils n'ont pas été formés. Un chercheur doit être capable de tout faire, il est vrai, mais avec quelle rentabilité? (chacun a des exemples en mémoire). Cette **négation de la fonction technique** pose des problèmes pour l'évaluation des chercheurs et conduit à la dévalorisation des fonctions exercées par les ITA en poste. Un des exemples se trouve dans l'affectation ou les promotions IR classe exceptionnelle qui est dans les faits pratiquement réservée aux cadres administratifs qui avaient au départ, il est vrai, un statut "tronqué". Un récent concours IR (BAP3) a posé le même problème. On ne peut accepter cette dérive qui est préjudiciable à tout l'organisme, il faut faire des choix ; ou bien on estime qu'il n'y a pas de spécificité technique et l'on se prononce pour un statut unique des personnels, ou bien on estime qu'il y a des spécificités techniques avec une permanence de la fonction, et il est nécessaire d'en assumer les conséquences y compris en terme de recrutement et de promotion.

Dans une situation où il reste possible et probable qu'une **contractualisation** allant à l'encontre des intérêts à long terme de la recherche et des personnels soit imposée (contractualisation décrite au travers du rapport Fillon et de la fausse concertation nationale), l'élection, sur des bases claires, d'une présidente ayant le soutien des principaux syndicats, est au moins une garantie de pouvoir exprimer nos opinions au travers du conseil scientifique. Il faut également se féliciter, que pour la première fois, une présidence scientifique soit occupée par une femme.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

			Col.	Elu/Nommé	synd.	CSS	Domaine
Mme	Annick ALPEROVITCH	U360 Paris	A1	N	-	11	Epidémiologie
Mr	Dominique BATAILLE	U376 Montpellier	A1	E	IND.	9	Nutrition endocrinologie régulation.
Mr	Patrick CHARNAY	U368 Paris	A1	N	-	1	Biol. mol. develop.
Mr	Jean-Luc DARLIX	U412 Lyon ENS	A1	N	-	10	Virologie
Mme	Rose KATZ	Labo U Paris	A1	E	SNCS	6	Neurophys. clin.
Mr	Jean-Paul MOATTI	U379 Marseille	A1	N	-	11	Économie de la santé
Mr	Didier PELAPRAT	U339 Paris	A1	E	SGEN	6/9	Neuro Endocrinologie
Mr	Alain PROCHANTZ	URAI414 Paris	A1	E	IND	5	Neuro
Mr	Philippe SANSONETTI	U389 Paris Pasteur	A1	N	-	10	Maladies transmissibles
Mr	Guy VASSORT	U390 Orsay	A1	N	-	7	Cardio
Mme	Martine AÏACH	U428 Paris	A2	N	-	7	Cardio
Mr	Dominique BLADIER	URA1283 Paris	A2	E	SNHU	2	Biochimie, techno protéines
Mr	Jean CHAMBAZ	U418 Lyon	A2	E	IND/SNESUP	9	Biologie cellulaire
Mr	Pierre CHATELAIN	U131 Clamart	A2	E	IND	4	Endocrinologie
Mr	Pierre GALANAUD	U425	A2	E	IND	10	Maladies transmissibles
Mr	Yves LANDRY		A2	N	-	8	Pharmacologie
MMe	Nicole PHILIP		A2	N	-	17	CLIN.
Mr	Christian BILLARD	U365 Paris	B1	E	SNCS	3	Interférons Cytokines
Mme	Isabelle COUPRY	U388 Toulouse	B1	N	-	8	Pharmacologie
Mr	Gérard CREMEL	U338 Strasbourg	B1	E	SNCS	5	Communication cellulaire
Mr	Eric DELAPORTE	U13 Paris	B1	N	-	11	Paludisme, rétrovirus, épid.
Mr	Robert DROUHAILLÉ	URAI200 Bordeaux	B1	E	SNIRS	?	
Mr	Jean IMBERT	U119	B1	E	SGEN	2	Cancérologie
Mr	Serge BOTTARI	U244 Grenoble	B2	E	IND/SNESUP	4	Endocrinologie reproduction
Mme	Christine CHOMIENNE		B2	N	-	27	Différenciation cellulaire
Mr	Dominique SIMON	U21 Villejuif	B2	E	SNHU	11	Epidémiologie diabète
Mr	Jean-Pierre BAZIN	U66 Paris	C	E	SNTRS	11	Imagerie biol. et médicale
Mme	Micheline BOUTHIÉ	U323 Paris	C	E	SGEN	8	Néphrologie
Mr	Henri MAURIN-BLANCHET		C	E	SNIRS	SC	Animalerie
Mr	Alain SERVIN	CJF9407 Chatenay-M.	C	E	SGEN	9/10	

DÉLÉGATION PERMANENTE (DP)

Présidente du CS	Rose KATZ	Élection au 2ème tour, 16 voix sur 30, majorité absolue, contre 14 à P. Galanaud.
Vice-président	Pierre GALANAUD	(23 voix, 7 nuls).

Représentants  
des collèges

A1	Dominique	BATAILLE	(24 voix, 5 nuls)
A2	Jean	CHAMBAZ	(28 voix, 1 nul)
B1	Jean	IMBERT	(23 voix, R. Drouhault 5, 1 nul)
B2	Serge	BOTTARI	(18 voix, D.Simon 11)
C	Jean-Pierre	BAZIN	(28 voix, 1 nul)
Nommée A1	Annick	ALPEROVITCH	

Suppléants

A1	Guy	VASSORT
A2	Yves	LANDRY
B1	Robert	DROUHAULT
B2	Dominique	SIMON
C	Alain	SERVIN
Nommé A1	Patrick	CHARNAY

PARTICIPATION DU CS aux COMITÉS de LIAISON CS/CSS.

CSS1	PHILIP, CHARNAY, SERVIN
CSS2	BLADIER, CHOMIENNE, IMBERT, BAZIN
CSS3	GALANAUD, BILLARD, LANDRY, BOUTHIER
CSS4	BOTTARI, CHATELAIN, DROUHAULT, BOUTHIER
CSS5	PROCHIANTZ, VASSOR, CREMEL, MAURIN-BLANCHET
CSS6	PELAPRAT, COUPRY, BOTTARI, BAZIN
CSS7	AÏACH, VASSOR, CHAMBAZ, MAURIN-BLANCHET
CSS8	LANDRY, GALANAUD, COUPRY, BOUTHIER
CSS9	SIMON, CHAMBAZ, SANSONETTI, SERVIN
CSS10	SANSONETTI, BILLARD, DARLIX, SERVIN
CSS11	ALPEROVITCH, MOATTI, DELAPORTE, BAZIN
CAR	CHAMBAZ, CREMEL

PARTICIPATION DU CS aux COMITESCOMITÉ DES COLLOQUES : D. BLADIERCOMITÉ D'ÉDITION : H. MAURIN-BLANCHETCOMITÉ SCIENTIFIQUE DES ATELIERS DE FORMATION : J. IMBERTCOMITÉS D'ORIENTATION DES SERVICES COMMUNS.

SC2	Signalement et microfiches	ALPEROVITCH, BOUTHIER
SC4	CCDEH	MAURIN-BLANCHET, DELAPORTE, SERVIN, ...?
SC6	Photo-graphismes	BAZIN, DROUHAULT
SC7	Banque d'ADN ...	SERVIN
SC8	Information causes de décès	ALPEROVITCH, MAURIN-BLANCHET
SC9	Cytométrie analytique ...	SERVIN, CREMEL
SC10	Essais thérapeutiques VIH	BOUTHIER, DARLIX, MOATTI
SC11	Cartographie génôme ...	BAZIN, PHILIP, SIMON
SC12	Documentation en éthique ...	PELAPRAT, CREMEL, MAURIN-BLANCHET
SC13	Bioinformatique ... génomique	CHARNAY, BAZIN
SC25	Saisie de données ...	ALPEROVITCH, BOUTHIER
SC27	Micro-analyse ...	BAZIN, VASSORT

### VOTES.

Vote pour la répartition des postes CR1/CR2 au recrutement dans l'ensemble des CSS; 2CR2 + 1CR1, sauf dans la CSS11 pour laquelle il est proposé 2CR1 + 1CR2 : **24 pour, 2 contre, 3 abstentions.**

Vote sur la proposition de l'administration pour le jury d'admission des DR2 (voir liste après) : **unanimité (29).**

### DIVERS.

Proposition d'**ouverture de postes DR1** : deux dossiers (FRUCHART Lille), POULIQUEN (Paris).

**Détachement d'ITA** dans le corps des CR (2 possibilités) : 6 candidats. Il y aura 2 sections de jury. Les auditions sont prévues pour le lundi 16 octobre entre 14h et 16h 30, le classement se fera le mardi après 18h.

Etude préliminaire pour la **création de 5 services communs** : JANIAUD, ETIEMBLE (expertise collective), PERONNEAU (veille scientifique), MAMELLE, QUEMADA (recueil de données). Le conseil doit donner un avis sur l'opportunité de constituer des dossiers.

### DATES.

16-20 octobre 1995 réunion plénière du CS (unités, ..),

20 octobre 1995 DP,

6 novembre 1995 : réunion des présidents de CSCRI et des ADR avec la DP.

21-24 Novembre réunion plénière du CS : RPC, ..